

L'ULB serait défavorisée sur les numéros Inami

UNIVERSITÉ Selon l'ancien doyen de médecine Élie Cogan, la clef de répartition est défavorable aux grandes universités et surtout à l'ULB

Polémique dans la polémique... Alors que le ministre Marcourt a tranché la semaine dernière entre un concours à l'entrée des études de médecine et un concours à la sortie de la première année - privilégiant la seconde formule -, voilà qu'une voix s'élève pour contester la clef de répartition des numéros Inami entre les universités.

Pour comprendre, il faut se souvenir que si le ministre socialiste de l'Enseignement supérieur a mis cette proposition sur la table, c'est contraint et forcé par l'autre acteur de ce dossier fleuve, la ministre fédérale de la Santé, Maggie de Block. Elle s'est engagée fin 2014 à sauver les étudiants surnuméraires (par rapport à des quotas fédéraux contestés par les francophones) à la condition que les ministres de l'Enseignement supérieur mettent en place un système garantissant que le nombre de diplômés ne dépasse plus les quotas de numéros Inami. Le concours à la fin de la première est donc la réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la ministre fédérale.

Deux clefs différentes

Reste que ministre et universités ont dû convenir d'une clef de répartition desdits numéros (et donc des futurs diplômés) pour éviter une concurrence malsaine entre institutions. C'est là que les doyens de facultés se sont empoignés. Comment objectiver les parts de gâteau ? Le projet de décret se base sur la moyenne des inscrits en 1^{er} bac des six dernières années pour établir la règle suivante : 20,88 % des numéros pour l'ULg, 27,06 % pour l'UCL, 18,94 % pour l'ULB, 11,15 % pour l'UMons et 21,97 % pour l'UNamur. Pourquoi les six dernières années ? Parce qu'il s'agit d'un compromis entre les universités qui ont beaucoup « recruté » ces derniers temps et les autres.

Fin de la discussion ? Pour le projet de décret, oui. Sur le terrain par contre, la mesure passe moins bien, particulièrement à l'ULB, où l'ancien doyen de médecine, Élie Cogan, développe le problème dans une lettre ouverte qu'il a confiée au *Soir*. Selon ses calculs, l'ULB serait pénalisée par la clef de répartition 2015 au bénéfice des universités qui ont

« gonflé leurs cohortes d'étudiants » ces dernières années parce qu'elles « ont pris l'option de favoriser la réussite en bac 1 ». Et d'ajouter : « Les facultés de médecine qui ont refusé cette escalade ont donc été financièrement spoliées par le laisser-passer des universités concurrentes ».

Vraiment ? Le professeur Cogan apporte une pièce à l'analyse : la clef de répartition entre universités valable en 2005 lorsqu'une première formule de concours avait été mise en place avant de disparaître. « À l'époque, la base du calcul reposait sur les cohortes d'étudiants diplômés (c'est-à-dire ceux qui avaient démontré au final leur capacité de réussir des études de médecine) en identifiant l'université qui leur avait décerné le certificat du 1^{er} cycle. Les étudiants ayant

réussi leur première année mais ayant échoué par la suite n'étaient donc, fort justement, pas pris en compte. » À l'époque, le gâteau se répartissait comme ceci : 22,68 % pour l'ULg, 27,9 % pour l'UCL, 23,55 % pour l'ULB, 5,87 % pour l'UMons et 20 %

pour l'UNamur.

Par rapport à la clef 2015, on note donc une différence de près de 6 points en faveur de Mons et de près de 5 points en défaveur de l'ULB. Des points qui comptent sur le terrain. Appliquée aux numéros Inami attribués à chaque université, « la comparaison des deux méthodes est interpellante puisqu'avec la clef 2015, les facultés de médecine de l'UCL, de l'ULg

et surtout de l'ULB vont perdre respectivement 3 %, 8 % et 20 % d'étudiants alors que l'UNamur gagnera 10 % et l'UMons 90 % ! » Dans l'exemple ci-contre, Mons gagne 36 étudiants par rapport à la clef 2005 tandis que l'ULB en perd 32. « De fait, complète l'actuel doyen de l'ULB Yvon Engler, la clef retenue est presque celle qui pouvait être la plus désavantageuse pour nous ! »

Au cabinet Marcourt, on botte en touche. « Oui, il y a eu beaucoup de discussions dans un sens (Mons voulait plus) et dans l'autre (l'ULB n'était pas contente), mais la solution est le fruit d'un compromis ». ■

ÉRIC BURGRAFF

LE CHIFFRE

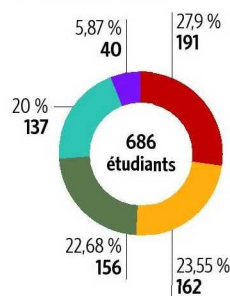
686

Combien de numéros Inami les universités délivreront-elles en 2016 ? Selon nos calculs, on devrait tourner autour de 686. Partons du quota de 2020 (1.230) auquel on peut raisonnablement ajouter un rabiote de 90 numéros après analyse du cadastre ainsi qu'une marge de 30 % pour les futurs échecs, soit 1.716 numéros. Si on y applique la clef de 40 % (quota francophone), on obtient 686, ce qui sert de base dans le calcul ci-contre.

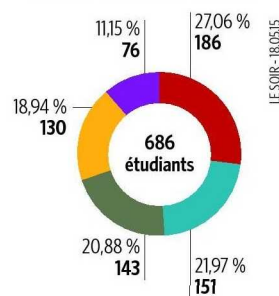
Médecine : répartition des quotas de numéros Inami

● UCL ● UNamur ● ULG ● ULB ● UMons

Nombre d'étudiants selon la clef de 2005



Nombre d'étudiants selon la clef de Marcourt en 2015



LE SOIR - 18/05/15